



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 26/10/2026

Séance du 15 octobre 2026

**Le Conseil Municipal, convoqué le 08 octobre 2026, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ (à compter de la question n° 2), M. Franck DEFRASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCART, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 2), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN (à compter de la question n° 2), M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : Mme Anne-Rachel SCHERTZ

Étaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Bruno CAIRE, M. Jérémy JEANVOINE

Procurations de vote : M. Patrick BOUZAT à M. Guillaume BAILLY, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Clément DARCQ à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à Mme Marie GRUILLOT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Jérémy JEANVOINE à Mme Lydie FRANCART

OBJET : 32 - Motion « Appel à l'apaisement suite aux revendications compréhensibles des lycéens »

Délibération n° 008448

Motion « Appel à l'apaisement suite aux revendications compréhensibles des lycéens »

Rapporteur : Mme Manon MONNIER, Conseillère Municipale Déléguée

Depuis plusieurs semaines, des lycéens se mobilisent partout en France, notamment à Besançon, pour faire entendre leurs préoccupations concernant leurs conditions d'études et leur avenir.

Difficultés de remplacement des enseignants, classes parfois surchargées, inquiétudes concernant l'orientation et Parcoursup, état de certains bâtiments scolaires : ces revendications méritent d'être entendues et prises au sérieux.

La majorité municipale reconnaît les préoccupations exprimées par les lycéens. Il est normal que notre jeunesse demande de meilleures conditions pour étudier, apprendre et préparer son avenir. Car leur avenir, c'est aussi le nôtre.

Reconnaître ces revendications ne signifie pas pour autant une approbation de toutes les formes d'action.

Les violences survenues en marge de certaines mobilisations sont inacceptables. Les jets de projectiles, les dégradations, les intimidations, les insultes et les agressions ne peuvent trouver aucune justification.

Nous refusons toutefois tout amalgame entre les lycéens qui souhaitent faire entendre leurs revendications, ce qui fait aussi partie de la vie démocratique, et les individus qui profitent de ces rassemblements pour commettre des violences.

De la même manière, si le droit de manifester doit être respecté, les blocages ne doivent pas empêcher les lycéens qui souhaitent suivre leurs cours de le faire. La liberté de chacun doit être respectée, celle de manifester comme celle d'étudier.

Nous tenons également à réaffirmer notre solidarité avec les policiers, les gendarmes, les sapeurs-pompiers, ainsi qu'avec les enseignants et l'ensemble des personnels de la communauté éducative, particulièrement celles et ceux qui ont été pris à partie ou agressés.

Au-delà de ces événements, il faut maintenant apporter des réponses aux préoccupations exprimées.

Il appartient à chacun d'agir dans son domaine de responsabilité.

Le Maire de Besançon a rencontré plusieurs lycéens, à l'occasion des différentes manifestations qui se sont tenues dans notre ville, et a entendu leurs préoccupations et leurs revendications.

Le Maire a échangé avec le Préfet et le Recteur, afin de faire remonter les demandes exprimées et de contribuer à la recherche de réponses concrètes.

La majorité municipale appelle à l'apaisement, dans l'intérêt des lycéens comme de l'ensemble des habitants de Besançon.

Nous souhaitons que ce dialogue puisse se poursuivre dans le respect de chacun, sans violences ni récupération politique.

Par cette motion, le Conseil municipal de Besançon :

- Reconnaît les revendications des lycéens concernant leurs conditions d'études et leur avenir,

- Condamne fermement les violences et les dégradations commises en marge des mobilisations, sans faire d'amalgame avec l'ensemble des lycéens mobilisés.
- Réaffirme sa solidarité avec les forces de l'ordre, les sapeurs-pompiers et l'ensemble des personnels de la communauté éducative, notamment ceux qui ont été agressés ou pris à partie.
- Encourage la poursuite des échanges engagés par le Maire de Besançon avec les lycéens, ainsi qu'avec le Préfet et le Recteur, afin de contribuer à l'apaisement.

Il appartient à chaque collectivité et institution de prendre ses responsabilités pour apporter à notre jeunesse les moyens nécessaires à leur réussite.

A la majorité des suffrages exprimés, 5 contres et 8 abstentions, le Conseil Municipal approuve la motion.

Motion approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42 Contres : 5 Abstentions*: 8 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

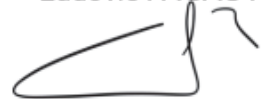
Pour extrait conforme,

L'Adjointe à la culture, au patrimoine
historique et aux espaces culturels,
Anne-Rachel SCHERTZ



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.

Document signé électroniquement